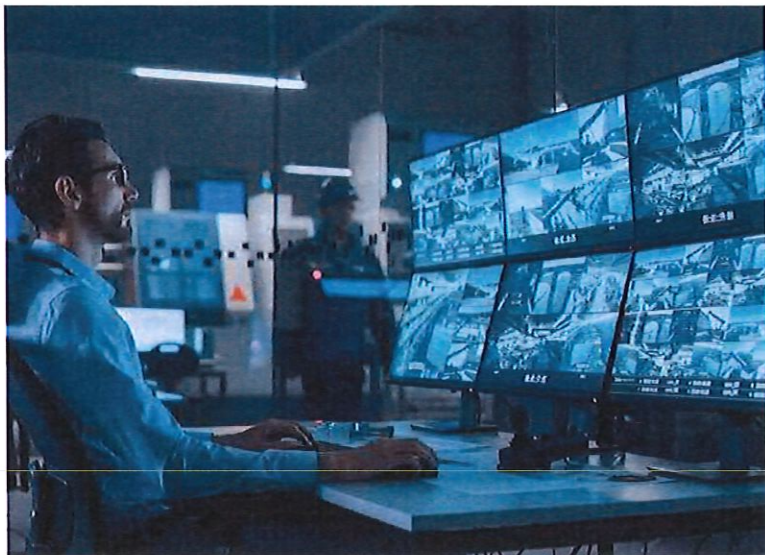


VIDÉOPROTECTION

Un des premiers CSDI de France



© Getty Images

L'opérateur des Hauts-de-Seine et des Yvelines, Seine-et-Yvelines Numérique, propose des solutions de vidéoprotection et de contrôle d'accès pour améliorer la sûreté des personnes et des biens, et évidemment accroître l'efficacité des équipes chargées d'assurer la sécurité des administrés. Déjà très en avance par rapport à bon nombre de départements et de régions, Seine-et-Yvelines Numérique dispose désormais d'un centre départemental de supervision des images ou CDSI. Les raisons de cet investissement ? Comme l'explique Seine-et-Yvelines Numérique sur son site, « avec une solution qui comporte à la fois des équipements pour capter les images et une infrastructure centrale et mutualisée pour les stocker, les analyser en cas de détection d'anomalies ». Le CDSI a été conçu pour être à la fois un outil et proposer des services. « Un outil pour collecter les flux des caméras et les mettre à disposition de relecture ou d'extraction pour les forces de sûreté. Des services opérés par une équipe de professionnels formés aux techniques de lecture des comportements normaux et anormaux », explique Cyril Chambon, directeur technologies et services de Seine-et-Yvelines Numérique, sur le site www.sy-numerique.fr.

Comme nous l'expliquait Jan Tavart, directeur territoires connectés à Seine-et-Yvelines Numérique* : « Depuis le vote de la loi sur la sécurité locale, et son article 42, elles ont la possibilité de centraliser les images dans un CDSI. Équipé d'un outil de supervision en temps réel, ce CDSI pourra centraliser les données transmises par les communes qui n'ont pas les moyens de se doter d'un CSU. » ■

*PSM 270 (mars-avril 2022).

SÉCURITÉ PRIVÉE

Augmentation des salaires : accord caduc

Le 16 mai dernier, a été signé un accord pour l'ensemble de la grille de la branche prévention sécurité prévoyant une augmentation générale de + 5,52 % pour l'année. Une telle augmentation n'avait pas été proposée depuis douze ans.

Les organisations patronales ont porté cet accord malgré le fait que « les entreprises sont loin d'être en capacité de supporter cette augmentation importante de leurs coûts de production », ont expliqué l'ADMS, le GES, le GPMSE et le Sesa dans un communiqué de presse. Trois syndicats – CGT, CFDT, Sud Solidaires – ont rejeté l'accord. Prenant acte de l'opposition des syndicats, les organisations patronales constatent que l'accord est donc nul et soulignent la « responsabilité historique que portent les organisations syndicales qui se sont opposées à cet accord à l'heure où le pouvoir d'achat des salariés est particulièrement mis à mal par les effets de l'inflation. » ■

BIOMÉTRIE

L'haleine... L'identification de demain ?

Des chercheurs japonais de l'université de Kyushu et de Tokyo auraient réussi à développer un « nez électronique » capable d'identifier des personnes grâce à la composition de l'air qu'ils expirent.

En deux mots : leur haleine. Concrètement, les chercheurs nippons ont réalisé une série de tests sur une vingtaine de personnes, de nationalité, âge et sexe différents, au moyen de 16 capteurs olfactifs. Le « nez électronique » aurait identifié les personnes avec moins de 3 % d'erreurs. ■